



CLASSIQUES  
GARNIER

OSHITA (Yoshie), « Présentation de la pièce sous forme de résumé », *Balzac, une création théâtrale. 1839-1848*, p. 31-32

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-15984-1.p.0031](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-15984-1.p.0031)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2023. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

## PRÉSENTATION DE LA PIÈCE SOUS FORME DE RÉSUMÉ

ACTE I – La pièce se situe sous la monarchie de Juillet, à Paris. M. Gérard, négociant en draperies, s'est épris de l'orpheline Adrienne Guérin, sa première demoiselle de magasin, soupçonnée d'exercer une forte influence sur lui. Mme Gérard en est torturée et se plaint à l'une de ses filles Anna. Celle-ci veut profiter d'une absence de son père pour pousser Adrienne à épouser le caissier Roblot et la faire ensuite renvoyer, arguant du trouble causé. Devant le refus de l'employée, Mme Gérard la met à la porte, sous le prétexte que Roblot ne veut plus rester au magasin si elle demeure sous le même toit. En parallèle, Caroline, l'autre fille du couple Gérard, craint d'être contrainte au mariage avec le jeune avocat Louis Guérin, frère d'Adrienne, alors qu'elle en aime un autre en secret.

ACTE II – À son retour, M. Gérard est troublé de ne plus retrouver Adrienne chez lui, d'autant plus que sa famille prétend que la jeune femme va épouser Roblot en tapinois. Arrive alors Louis, qui apprend à M. Gérard la vérité concernant sa sœur, appuyé par Roblot en proie aux remords. Ayant ordonné à sa femme d'accueillir Adrienne, M. Gérard va la chercher lui-même.

ACTE III – Rentrée au magasin, Adrienne avoue à Mme Gérard que son mari et elle s'aiment, mais qu'elle ne lui a jamais cédé. Pour preuve de sa bonne foi, Mme Gérard exige que la jeune femme fasse annuler le mariage de Caroline avec Louis et qu'elle prétende qu'elle-même compte quitter le magasin pour se marier. Après une longue discussion, M. Gérard y consent à contrecœur pour le bonheur de son employée qui, touchée, lui avoue la vérité, le poussant à se rétracter. Mme Gérard convainc alors son mari de feindre la faillite pour éprouver les Guérin.

ACTE IV – Avec le concours de Roblot, M. Gérard fait croire à son entourage qu'il est ruiné, sans que son mensonge n'entame l'amour ni le sens du devoir d'Adrienne. Quant à Anna et Caroline, le désespoir de n'avoir pu chasser Adrienne pour l'une, d'être contrainte au mariage avec Louis pour l'autre leur donne des idées de suicide. Dans cette ambiance mortifère, Adrienne échappe à un empoisonnement à l'arsenic, dont toute la famille apprend qu'il est de la main d'Anna, celle-ci ne cachant pas sa haine contre la supposée responsable des malheurs frappant sa maison. Furieux, M. Gérard annonce qu'il va quitter définitivement son foyer pour vivre avec Adrienne, à qui il donne rendez-vous au Havre.

ACTE V – Roblot résume ce qui s'est passé pendant les dix derniers mois. À la suite de son accès de fureur, M. Gérard a perdu la raison au moment où il est monté en calèche, rendant Adrienne folle à son tour. Tous deux ne se reconnaissent plus et se confient mutuellement leur fatale passion. Un médecin et un juge, présents dès le début de cet acte, statuent sur l'interdiction de M. Gérard. Pour expier leurs fautes, Anna soigne Adrienne et Mme Gérard son mari. Elles vont les emmener à la campagne, laissant Caroline auprès de Louis avec qui elle se mariera.